**GRILLE EXPLICATIVE DES SERVICES AGI**

**A- AVEC UN FORFAIT SERVICES**

Avantages : **Priorité d'assistance** (*priorité en service*)

**Taux réduit (***selon le volume et le fait d’être acquitté d’avance***)**

Conditions : Convention de services signée

Forfait service signé

**Avoir reçu le paiement**  (voir verso; #4)

Taux : de 1 à 5 heures : 84 $/heure - **escompte de 2% 🢂 82.32 $/heure**

de 6 à 10 heures : 84 $/heure **-** **escompte de 4% 🢂 80.64 $/heure**

de 11 à 20 heures : 84 $/heure **-** **escompte de 8% 🢂 77.28 $/heure**

de 21 à 30 heures : 84 $/heure **- escompte de 12% 🢂 73.92 $/heure**

de 31 à 50 heures : 84 $/heure **- escompte de 16% 🢂 70.56 $/heure**

de 51 à 100 heures : 84 $/heure **- escompte de 20% 🢂 67.20 $/heure**

101 et plus : 84 $/heure - **escompte de 25% 🢂 63.00 $/heure**

**B- AVEC ENTENTE DE SERVICE**

Avantages : Assistance rapide

Bon taux

Crédit autorisé

Conditions : **Autorisation de crédit acceptée**

Convention de service signée

Taux : **84 $/heure**

# C- SANS ENTENTE DE SERVICE

Avantages : Aucune modalité

Conditions : Selon la disponibilité

Taux : **90 $/heure**

(Page 1 de 2 - Suite page suivante)

GRILLE DE SERVICES AGI - Suite

1- Notre grille de services est construite de façon à privilégier nos meilleurs clients et à leur faire bénéficier de la meilleure tarification possible.

2- Lorsque les modalités d'intervention et de paiement sont clairement définies, nous pouvons alors nous concentrer immédiatement pour vous fournir une assistance rapide et efficace.

3- Toutes les heures de service régies par le forfait-services seront effectuées. Le contrat prendra fin à l’épuisement complet des heures payées. Il n’est donc pas remboursable.

4- Le taux du forfait services est réduit du fait qu’il est acquitté d’avance. Donc pour cette raison le paiement doit nous parvenir avant d’avoir effectué le travail. Le forfait ne peut prendre effet qu’à compter de la date de réception du paiement. **Un retard de 5 jours et plus entraine l’annulation automatique de l’escompte de paiement et le taux de base s’applique.**

5- Un **minimum de cinq minutes** par intervention sera chargé. La ou les minutes excédentaires appartiennent au bloc suivant de cinq minutes et sera chargé. L’attribution du temps d’intervention est toujours arrondie aux cinq minutes suivant. Une fois le téléphone raccroché, il faut noter et justifier l’intervention. Il faut aussi l’inscrire dans notre système de gestion de temps pour produire le cahier des charges. Ce système empêche toute possibilité de chevauchement des interventions.

6- L'installation, l'implantation, l'assistance et la formation à vos locaux n'impliquent aucun frais additionnel. Cependant, le temps de déplacement fait partie de l'intervention.

7- Un compte rendu détaillé est remis (gratuitement) à l'expiration des heures prévues au contrat.

8- **Cependant, toute justification additionnelle fait partie d'une intervention.**

**Ce document fait partie intégrante du forfait service AGI.**

**En vigueur à compter du 1er janvier 2025.**

(Page 2 de 2)

Révision effective le 1 janvier 2025